

REPARATION DES INVERSIONS DE CARRIERES : UN SUCCES DE LA MOBILISATION

La sortie du décret, le 23 avril 2009, sur le classement des personnes recrutées comme enseignants-chercheurs avait corrigé des dispositions jusqu'ici scandaleuses concernant la prise en compte des activités antérieures. Or rien n'avait été prévu pour éviter que les enseignants-chercheurs déjà nommés ne soient victimes d'une inversion de carrière, c'est-à-dire ne soient dépassés dans l'échelle indiciaire par les collègues nouvellement recrutés à la suite d'un cursus identique.

Le SNESUP a dès le printemps alerté les collègues sur cette situation et effectué une enquête auprès de l'ensemble des enseignants-chercheurs. Il a ainsi pu apporter la preuve de l'existence de très nombreuses situations injustes. Il a interpellé le ministère, rappelant que la ministre s'était engagée à ce qu'aucune inversion de carrière ne soit à déplorer.

Grâce à l'action résolue du SNESUP et la forte mobilisation des collègues un amendement gouvernemental a été adopté lors de l'examen du projet de loi de finances 2010 par l'assemblée nationale. Passé ce cap, il doit maintenant passer au Sénat. Le SNESUP se réjouit de la mise en œuvre d'une solution propre à réduire les situations qu'il n'a cessé de dénoncer.

Le texte prévoit que, dans un délai de 6 mois à compter de la publication de la loi budgétaire, chaque collègue titularisé avant le 1er septembre 2009 puisse déposer à nouveau une demande de reclassement sur la base du décret EC modifié. Le ministère leur fera alors une proposition de classement prenant en compte, outre les activités antérieures au recrutement, une ancienneté d'un an compensant la réduction de la durée du premier échelon. Chaque collègue aura alors deux mois pour accepter ou refuser ce reclassement.

Dès maintenant, le SNESUP appelle tous les collègues à constituer leur dossier, comprenant la liste des activités et justificatifs (contrat, attestation d'activité...) dont ils demandent la prise en compte ainsi qu'à se rapprocher des sections locales du SNESUP.

Sans constituer une rétroactivité totale –seule mesure susceptible de supprimer toute situation d'injustice- ce résultat important apportera à de nombreux collègues une amélioration notable et totalement justifiée de leur situation. Le SNESUP voit dans ce bénéfice pour les collègues un résultat à porter au crédit des mobilisations de la communauté universitaire et à l'action résolue de notre syndicat. Ces améliorations de carrière sont la preuve que la lutte paye.

Mardi 24 novembre 2009 – Grève et manifestations dans l'Education

POUR UNE ECOLE PLUS JUSTE DANS UNE SOCIETE PLUS JUSTE

**Grand Emprunt : Affichage impressionnant,
mais accélération de la déstructuration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Le rapport reconnaît l'impérieuse nécessité, que l'exceptionnelle mobilisation des universitaires a contribué à faire apparaître, d'un immense effort pour rattraper le retard de financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France. Contrairement à des pressions exercées, il affecte 16 milliards d'€ pour l'enseignement supérieur et la recherche à côté de 19 milliards d'€ consacrés au développement « des secteurs et technologies ».

Cependant les réponses apportées sont totalement biaisées. Elles s'inscrivent dans une logique capitaliste (par exemple seuls les intérêts du capital des fondations peuvent être utilisés), et elles sont conditionnées –sous prétexte d'effet de levier- à un partenariat privé-public qui conduit à sacrifier la recherche de l'intérêt général. Elles vont à l'encontre d'un développement équilibré sur l'ensemble du territoire de toutes les universités en renforçant la restructuration en cours, et accroissent le rôle déjà exorbitant de l'ANR.

Le SNESUP refuse l'enseignement à deux vitesses que vise à accélérer la concentration des investissements sur quelques campus d'excellence. Il demande que le PLF 2010 soit modifié pour intégrer la première étape du plan pluriannuel d'emplois nécessaire pour l'accompagnement des investissements envisagés. Il demande de modifier le dispositif prévu pour les investissements sectoriels de manière à assurer l'implication des PME et non des seuls grands groupes, et à garantir un choix démocratique et transparent des axes et des projets.

Audition SNESUP-FSU devant le comité de suivi LRU : <http://www.snesup.fr/Le-Snesup/Textes-instances?aid=4451&ptid=5&cid=60>